



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE

---

AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2023-04  
CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2002-04

---

À toutes les personnes intéressées, prenez avis que le 11 septembre 2023, au bureau municipal, situé au 85, rue Desrivières, à Saint-Camille, à compter de 19 h, se tiendra une séance du conseil municipal de la Municipalité du canton de Saint-Camille, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante:

Dérogation DM-2023-04

Nom du propriétaire : Le P'tit Bonheur de Saint-Camille Inc.  
Demandeur : Le P'tit Bonheur de Saint-Camille Inc.  
Numéro de lot : 6 078 234  
Adresse du site concerné : 162, rue Miquelon  
Zone no. : M1

**Nature de la demande :**

La demande consiste en une dérogation mineure pour permettre la construction d'un agrandissement au 162 rue Miquelon avec une marge de recul arrière de 2 mètres alors que la marge de recul arrière exigé dans la grille de spécification de la zone M1 du règlement de zonage est de 6 mètres.

**Raisons invoquées :**

L'agrandissement de la cuisine actuelle est rendu nécessaire compte-tenu de la diversification et de l'augmentation de l'offre des dernières années, mais aussi pour satisfaire la croissance future des activités liées à l'alimentation.


L'agrandissement permettrait de faciliter la manutention des produits, par les employés et les bénévoles, qui se trouveraient désormais sur un seul niveau.

Les propriétaires du lot voisin (6 078 173) ont été approchés à ce sujet et ce sont montrés d'accord avec le projet d'agrandissement.

La nouvelle construction ne se ferait pas vers la résidence principale du lot voisin mais vers un bâtiment complémentaire qui se trouverait le cas échéant à une distance d'environ 14 mètres de l'agrandissement prévu.

La localisation de la fosse septique et du champ d'épuration ne permet pas d'agrandir la cuisine en direction de la ligne latérale de lot située au nord-est.

**DONNÉ À SAINT-CAMILLE, CE 28<sup>E</sup> JOUR DU MOIS D'AOÛT DE L'AN 2023.**

  
Julie Vaillancourt  
Directrice générale et greffière-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, domiciliée à Wotton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 8 heures et 17 heures, 28<sup>e</sup> jour du mois d'août de l'an 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 28<sup>e</sup> jour du mois d'août de l'an 2023.

  
Julie Vaillancourt  
Directrice générale et greffière-trésorière